

MAIRIE D'ORTHEZ

Publié le 04/01/2023

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Présents : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, M. ARENAS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes PICHAUREAU (pouvoir à M. DESPLAT), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

22 – 158 - REPARTITION DES CHARGES INDIRECTES OU PARTAGÉES 2022

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

La Régie des eaux bénéficie de la part de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne de services relatifs à la gestion des ressources humaines, l'assistance à la passation de marchés, le règlement des contentieux, la gestion comptable et financière, la maintenance du parc informatique et l'entretien des locaux.

De plus, la Régie exerce une partie de ses activités administratives et techniques dans des locaux communaux pour lesquels un loyer est versé.

Il convient de préciser la répartition de ces charges entre les budgets de l'eau et de l'assainissement. La clé de répartition de ces charges se calcule à partir du linéaire de réseaux affecté à chaque budget, le service eau potable ayant la gestion de 144 kilomètres de réseaux d'eau potable et le service d'assainissement collectif ayant la gestion de 91 kilomètres de réseaux unitaires ou séparatifs d'assainissement.

La clé de répartition, pour les charges à répartir entre l'eau et l'assainissement, en 2022 est la suivante :

	Linéaire	Clé
Eau Potable	144	61 %
Assainissement	91	39 %
Total	235	100 %

Pour l'exercice 2022, les montants des participations des budgets « eau potable » et « assainissement collectif » au profit du budget communal sont définies dans le tableau suivant:

	Budget eau potable	Budget assainissement collectif	Total
Gestion des ressources humaines	11 590,00 €	7 410,00 €	19 000,00 €
Assistance à la passation des marchés	4 117,50 €	2 632,50 €	6 750,00 €
Règlement des contentieux	1 143,75 €	731,25 €	1 875,00 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

38 500,00 €

ID : 064-216404301-20221213-22DEL158-DE

Gestion comptable et assistance financière	23 180,00 €	14 820,00 €	8 000,00 €
Services informatiques	4 880,00 €	3 120,00 €	8 000,00 €
Participation à la location du photocopieur	457,50 €	292,50 €	750,00 €
Entretien des locaux	3 660,00 €	2 340,00 €	6 000,00 €
Poste mutualisé services techniques	8 326,50 €	5 323,50 €	13 650,00 €
Loyer bureaux, vestiaires	14 640,00 €	9 360,00 €	24 000,00 €
Total	71 995,25 €	46 029,75 €	118 025,00 €

Au sein des services de la Régie des eaux, les frais de personnels sont affectés directement et distinctement sur chacun des deux budgets de la Régie, à l'exception des frais liés au poste de Directrice : les frais du poste de Direction sont supportés par le budget assainissement collectif et après application de la clé de répartition, la part correspondante est reversée par le budget de l'eau potable sur le budget de l'assainissement collectif.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2022 de l'eau et de l'assainissement. Les montants seront évalués dans le cours de l'année pour s'adapter au réel.

Après en avoir délibéré, et après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 30 novembre 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve :

- la répartition des charges indirectes ou partagées,
- le montant des participations au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 décembre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le